



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 3'450'000.00 suite aux inondations du 22 juin 2021

Conseil général du 11 décembre 2021- point 5 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Le 22 juin 2021, le ciel ou plus précisément la montagne nous sont tombés sur la tête, déversant sur notre village un véritable torrent de boue et de gravats.

Une fois l'onde de choc passée, il a fallu immédiatement se mettre au travail afin d'enlever le plus rapidement possible les stigmates de cette catastrophe.

Déroulement :

Dès le lendemain en collaboration avec les différentes instances cantonales (OcRg, Protection civile, pompiers, etc) et avec l'accord de notre Commission financière, les travaux d'urgence ont immédiatement pu démarrer.

Afin de pouvoir au mieux planifier ces travaux, un bureau d'ingénieur a été mandaté par le Canton avec comme mandat, la sécurisation du village au travers des mesures d'urgence. Parmi les travaux engagés, nous pouvons vous citer les réalisations suivantes :

- Création d'un bassin double de rétention au réservoir de l'écluse
- Modelage de terrain à Frochaux afin de dévier les eaux venant depuis l'amont
- Nettoyage complet du Ruhaut depuis le réservoir de l'Ecluse jusqu'au Chemin des Broillets (en zone urbanisée)
- Réfection du Ponceau de la route Frochaux-Lignières avec installation d'un peigne et d'un gué.
- Réfection du chemin de la Chanez suite aux glissements de terrain
- Remise en état des chemins forestiers
- Reconstruction urgente au centre du village (Ch. du Vieux-Moulin, Rue Vallier)

Nous tenons ici à relever l'excellente collaboration tant avec les instances cantonales qu'avec le bureau d'ingénieur et les différentes entreprises engagées.

Futur :

Les mesures d'urgence prendront fin au 31.12.2021. Il s'agira dès le début de l'année 2022 de mandater un bureau d'ingénieur afin qu'un concept de protection contre les crues puisse être établi et permette ainsi d'entamer les travaux tant à l'intérieur du village qu'aux abords, permettant ainsi de rendre ses lettres de noblesse à notre village.

Finance :

Le tableau récapitulatif ci-après, vous indique l'état des dépenses pour les travaux d'urgence qui ont été réalisés dès le lendemain de la catastrophe jusqu'à ce jour.

Fournisseur	Désignation		Montant TTC
Travaux forestier			
Commune de Cressier			
	Remise en état de chemin et piste DIV. 7	CHF	25'000.00
	Remise en état de chemin et piste DIV. 8	CHF	5'000.00
	Remise en état de chemin et piste DIV. 9	CHF	7'000.00
	Reconstruction ponceaux DIV. 8 (celui du bas)	CHF	350'000.00
Prestations internes		CHF	
Personnel d'exploitation	Equipe forestière de Cressier	CHF	10'000.00
Matériel d'exploitation	Equipe forestière de Cressier	CHF	5'000.00
Personnel encadrement	O. Pigeon / J. Boni	CHF	2'000.00
Divers 15%	Éléments non identifiés 15%	CHF	60'600.00
Total Travaux forestier			464'600.00
Commune de Cressier			
Intervention d'urgence village			
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Déblaiement d'urgence 15 premier jours	CHF	300'852.60
Juracime SA	Taxe de décharge commune (SFSA - Bieri)	CHF	214'477.60
Juracime SA	Taxe de décharge privé (armée)	CHF	36'929.55
Liaudet Pial SA / D. Calame	Balayage et curage	CHF	65'806.75
Migros, autres	Eau potable en bouteille	CHF	10'000.00
SEP2L	Divers raccords d'urgence	CHF	15'000.00
Protection civile Neuchâtel	Engagement du 22.06 au 02.07.2021	CHF	20'483.15
Diviza / Von Arx SA	Evacuation des encombrants	CHF	80'745.95
EGS SA	Sécurisation	CHF	14'599.00
Reconstruction urgente village			
S.Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Chemin du Vieux-Moulin	CHF	400'000.00
S.Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Rue Vallier (compris dans centre du village)	CHF	0.00
S.Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Rue du Château et St-Martin et Vallier	CHF	255'000.00
S.Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Nettoyage et reconstruction du Ruhaut et remise en service E.U.	CHF	300'000.00
S.Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Chemin de la Chanez	CHF	280'000.00
Pompe EGGER SA	Remplacement des pompes PI CFF	CHF	15'000.00
SD Ingénieurs SA	Mandataire GC	CHF	80'000.00
Canal Malbor			
GC	Modification chambre	CHF	15'000.00
Technique	Pompe	CHF	35'000.00
Ecluse urgence			
Von Arx SA	Taxe de mise en décharge au Malley (armée)	CHF	43'769.30
S. Facchinetti SA	Fourniture d'enrochement (armée)	CHF	5'000.00
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Intervention urgente et curage des bassins	CHF	17'719.10
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Réparation EP	CHF	10'000.00
SEP2L	Réparation EP + remise en service réservoir	CHF	25'000.00

Frochaux urgence			
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Déblaiement d'urgence 15er jours	CHF	185'485.50
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Mesure urgente de protection de la ferme Boillat	CHF	135'000.00
S. Facchinetti SA - Bieri & Grisoni SA	Route du Roc	CHF	95'000.00
	Renforcement du lit du Mortruz bordure forêt	CHF	25'000.00
Prestations internes			
Personnel d'exploitation	Voirie	CHF	45'000.00
Matériel d'exploitation	Voirie	CHF	15'000.00
Personnel encadrement	C. Comm.	CHF	10'000.00
Divers 8%	Éléments non identifiés 8 %	CHF	220'069.50
Total Commune de Cressier		CHF	2'970'938.00
Total Général Commune de Cressier (commune + travaux forestiers)		CHF	3'435'538.00
Total arrondi de la demande de crédit		CHF	3'450'000.00

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 22 novembre 2021

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ
relatif à une demande de crédit d'engagement de
CHF 3'450'000.00 à la suite des inondations du
22 juin 2021

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 22 novembre 2021;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu le règlement général de Commune du 24 mai 2004;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 3'450'000.00 est accordé au Conseil communal à la suite des inondations du 22 juin 2021.
- Art. 2 Les montants des subventions, des indemnisations d'assurances et d'éventuelles autres recettes seront portés en déduction du crédit global.
- Art. 3 La dépense nette sera portée au compte des investissements I20211201 et amortie au taux de 2% sur 50 ans.
- Art. 4 Le présent crédit englobe les dépenses déjà réalisées en 2021 et munies de la clause d'urgence accordée par la Commission financière le 23 juin 2021.
- Art. 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 11 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
Le-a président-e, le secrétaire,

XXXXXX

L. Demarta